

Pro Velo Riviera  
c/o Vélocité Sàrl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey

**Municipalité de Montreux**  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

Vevey, le 28 février 2019

### **Etude d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey**

Monsieur le Syndic,  
Madame, Messieurs les Municipaux,

Le 23 septembre dernier, plus de 87% des citoyens de la Riviera Vaudoise ont voté « oui » à l'inscription du vélo dans la constitution fédérale. Ce score remarquable constitue un véritable plébiscite populaire en faveur du vélo et un encouragement pour le développement des infrastructures cyclables.

Certes, les Communes de la Riviera travaillent à l'amélioration des conditions cyclables par la mise en place de nouvelles voies cyclables ou d'espaces de stationnement sécurisés par exemple, et différents projets et postulats sont actuellement ont été déposés par les Conseil communaux. Tous visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ProVelo Riviera se réjouit de leur réalisation. Toutefois, force est de constater que le manque d'infrastructures adaptée rend la pratique du vélo périlleuse et décourage une partie de la population à changer ses pratiques modales.

L'axe Villeneuve-Vevey, de par sa topographie avantageuse, est le parcours naturel emprunté par de nombreux cyclistes. Or, la route cantonale RC780 n'est actuellement pas aménagée conformément aux standards fédéraux en matière de voies cyclables. Ainsi, l'association ProVelo Riviera, appuyée par un groupe de citoyens intercommunal, encourage les Municipalités de la Riviera à étudier la réalisation d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Une voie rapide consiste en un itinéraire continu, protégé selon les standards d'aménagements préconisés par la réglementation, avec le moins de stops et feux que possible, ce qui permet aux cyclistes d'avoir une vitesse moyenne de 20 km/h. Dans ces conditions, le vélo devient un moyen de transport largement compétitif avec la voiture sur des trajets de 5 à 10 km. L'Association Pro Vélo Riviera considère qu'une telle voie encouragerait la pratique du vélo et constituerait une véritable alternative au transport individuel motorisé.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autorités de votre Commune pour la réalisation de ce projet. Dans l'attente de votre retour à ce propos, l'Association ProVelo Riviera se tient volontiers à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche et vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, ses respectueuses salutations.

Pour le comité Pro Vélo Riviera

Pro Velo Riviera  
c/o Vélocité Sàrl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey

**Municipalité de Vevey**  
Rue du Lac 2  
Case postale  
1800 Vevey

Vevey, le 28 février 2019

### **Etude d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey**

Madame la Syndique,  
Messieurs les Municipaux,

Le 23 septembre dernier, plus de 87% des citoyens de la Riviera Vaudoise ont voté « oui » à l'inscription du vélo dans la constitution fédérale. Ce score remarquable constitue un véritable plébiscite populaire en faveur du vélo et un encouragement pour le développement des infrastructures cyclables.

Certes, les Communes de la Riviera travaillent à l'amélioration des conditions cyclables par la mise en place de nouvelles voies cyclables ou d'espaces de stationnement sécurisés par exemple, et différents projets et postulats sont actuellement ont été déposés par les Conseil communaux. Tous visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ProVelo Riviera se réjouit de leur réalisation. Toutefois, force est de constater que le manque d'infrastructures adaptée rend la pratique du vélo périlleuse et décourage une partie de la population à changer ses pratiques modales.

L'axe Villeneuve-Vevey, de par sa topographie avantageuse, est le parcours naturel emprunté par de nombreux cyclistes. Or, la route cantonale RC780 n'est actuellement pas aménagée conformément aux standards fédéraux en matière de voies cyclables. Ainsi, l'association ProVelo Riviera, appuyée par un groupe de citoyens intercommunal, encourage les Municipalités de la Riviera à étudier la réalisation d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Une voie rapide consiste en un itinéraire continu, protégé selon les standards d'aménagements préconisés par la réglementation, avec le moins de stops et feux que possible, ce qui permet aux cyclistes d'avoir une vitesse moyenne de 20 km/h. Dans ces conditions, le vélo devient un moyen de transport largement compétitif avec la voiture sur des trajets de 5 à 10 km. L'Association Pro Vélo Riviera considère qu'une telle voie encouragerait la pratique du vélo et constituerait une véritable alternative au transport individuel motorisé.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autorités de votre Commune pour la réalisation de ce projet. Dans l'attente de votre retour à ce propos, l'Association ProVelo Riviera se tient volontiers à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche et vous adresse, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, ses respectueuses salutations.

Pour le comité Pro Vélo Riviera

Pro Velo Riviera  
c/o Vélocité Sàrl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey

**Municipalité de La Tour-de-Peilz**  
Grand-Rue 46  
1814 La Tour-de-Peilz

Vevey, le 28 février 2019

### **Etude d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey**

Monsieur le Syndic,  
Madame, Messieurs les Municipaux,

Le 23 septembre dernier, plus de 87% des citoyens de la Riviera Vaudoise ont voté « oui » à l'inscription du vélo dans la constitution fédérale. Ce score remarquable constitue un véritable plébiscite populaire en faveur du vélo et un encouragement pour le développement des infrastructures cyclables.

Certes, les Communes de la Riviera travaillent à l'amélioration des conditions cyclables par la mise en place de nouvelles voies cyclables ou d'espaces de stationnement sécurisés par exemple, et différents projets et postulats sont actuellement ont été déposés par les Conseil communaux. Tous visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ProVelo Riviera se réjouit de leur réalisation. Toutefois, force est de constater que le manque d'infrastructures adaptée rend la pratique du vélo périlleuse et décourage une partie de la population à changer ses pratiques modales.

L'axe Villeneuve-Vevey, de par sa topographie avantageuse, est le parcours naturel emprunté par de nombreux cyclistes. Or, la route cantonale RC780 n'est actuellement pas aménagée conformément aux standards fédéraux en matière de voies cyclables. Ainsi, l'association ProVelo Riviera, appuyée par un groupe de citoyens intercommunal, encourage les Municipalités de la Riviera à étudier la réalisation d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Une voie rapide consiste en un itinéraire continu, protégé selon les standards d'aménagements préconisés par la réglementation, avec le moins de stops et feux que possible, ce qui permet aux cyclistes d'avoir une vitesse moyenne de 20 km/h. Dans ces conditions, le vélo devient un moyen de transport largement compétitif avec la voiture sur des trajets de 5 à 10 km. L'Association Pro Vélo Riviera considère qu'une telle voie encouragerait la pratique du vélo et constituerait une véritable alternative au transport individuel motorisé.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autorités de votre Commune pour la réalisation de ce projet. Dans l'attente de votre retour à ce propos, l'Association ProVelo Riviera se tient volontiers à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche et vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, ses respectueuses salutations.

Pour le comité Pro Vélo Riviera

Pro Velo Riviera  
c/o Vélocité Sàrl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey

**Municipalité de Veytaux**  
Rue du They 1  
1820 Veytaux

Vevey, le 28 février 2019

### **Etude d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey**

Madame la Syndique,  
Messieurs les Municipaux,

Le 23 septembre dernier, plus de 87% des citoyens de la Riviera Vaudoise ont voté « oui » à l'inscription du vélo dans la constitution fédérale. Ce score remarquable constitue un véritable plébiscite populaire en faveur du vélo et un encouragement pour le développement des infrastructures cyclables.

Certes, les Communes de la Riviera travaillent à l'amélioration des conditions cyclables par la mise en place de nouvelles voies cyclables ou d'espaces de stationnement sécurisés par exemple, et différents projets et postulats sont actuellement ont été déposés par les Conseil communaux. Tous visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ProVelo Riviera se réjouit de leur réalisation. Toutefois, force est de constater que le manque d'infrastructures adaptée rend la pratique du vélo périlleuse et décourage une partie de la population à changer ses pratiques modales.

L'axe Villeneuve-Vevey, de par sa topographie avantageuse, est le parcours naturel emprunté par de nombreux cyclistes. Or, la route cantonale RC780 n'est actuellement pas aménagée conformément aux standards fédéraux en matière de voies cyclables. Ainsi, l'association ProVelo Riviera, appuyée par un groupe de citoyens intercommunal, encourage les Municipalités de la Riviera à étudier la réalisation d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Une voie rapide consiste en un itinéraire continu, protégé selon les standards d'aménagements préconisés par la réglementation, avec le moins de stops et feux que possible, ce qui permet aux cyclistes d'avoir une vitesse moyenne de 20 km/h. Dans ces conditions, le vélo devient un moyen de transport largement compétitif avec la voiture sur des trajets de 5 à 10 km. L'Association Pro Vélo Riviera considère qu'une telle voie encouragerait la pratique du vélo et constituerait une véritable alternative au transport individuel motorisé.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autorités de votre Commune pour la réalisation de ce projet. Dans l'attente de votre retour à ce propos, l'Association ProVelo Riviera se tient volontiers à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche et vous adresse, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, ses respectueuses salutations.

Pour le comité Pro Vélo Riviera

Pro Velo Riviera  
c/o Vélocité Sàrl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey

**Municipalité de Villeneuve**  
Grand'Rue 1  
Case postale 16  
1844 Villeneuve

Vevey, le 28 février 2019

### **Etude d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey**

Madame la Syndique,  
Madame, Messieurs les Municipaux,

Le 23 septembre dernier, plus de 87% des citoyens de la Riviera Vaudoise ont voté « oui » à l'inscription du vélo dans la constitution fédérale. Ce score remarquable constitue un véritable plébiscite populaire en faveur du vélo et un encouragement pour le développement des infrastructures cyclables.

Certes, les Communes de la Riviera travaillent à l'amélioration des conditions cyclables par la mise en place de nouvelles voies cyclables ou d'espaces de stationnement sécurisés par exemple, et différents projets et postulats sont actuellement ont été déposés par les Conseil communaux. Tous visent à améliorer la sécurité des cyclistes et ProVelo Riviera se réjouit de leur réalisation. Toutefois, force est de constater que le manque d'infrastructures adaptée rend la pratique du vélo périlleuse et décourage une partie de la population à changer ses pratiques modales.

L'axe Villeneuve-Vevey, de par sa topographie avantageuse, est le parcours naturel emprunté par de nombreux cyclistes. Or, la route cantonale RC780 n'est actuellement pas aménagée conformément aux standards fédéraux en matière de voies cyclables. Ainsi, l'association ProVelo Riviera, appuyée par un groupe de citoyens intercommunal, encourage les Municipalités de la Riviera à étudier la réalisation d'une voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey. Une voie rapide consiste en un itinéraire continu, protégé selon les standards d'aménagements préconisés par la réglementation, avec le moins de stops et feux que possible, ce qui permet aux cyclistes d'avoir une vitesse moyenne de 20 km/h. Dans ces conditions, le vélo devient un moyen de transport largement compétitif avec la voiture sur des trajets de 5 à 10 km. L'Association Pro Vélo Riviera considère qu'une telle voie encouragerait la pratique du vélo et constituerait une véritable alternative au transport individuel motorisé.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autorités de votre Commune pour la réalisation de ce projet. Dans l'attente de votre retour à ce propos, l'Association ProVelo Riviera se tient volontiers à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche et vous adresse, Madame la Syndique, Madame, Messieurs les Municipaux, ses respectueuses salutations.

Pour le comité Pro Vélo Riviera